

Mise à jour des forfaits pour la prise en charge des frais de traitement

Afin de tenir compte de l'impact de l'augmentation de 3,5% du point d'indice, communiquée le 29 juin 2022, nous vous proposons de mettre à jour les forfaits de traitement, validés par le Bureau National du 7 juillet 2022.

Ces nouveaux forfaits s'appliqueraient aux nouveaux dossiers à compter du 1^{er} septembre 2022.

Les nouveaux forfaits applicables pour les nouveaux dossiers à compter du 1^{er} septembre 2022 sont les suivants :

Grades	Forfaits actuels Pour mémoire	Nouveaux forfaits
		Formation > 52 jours
	Formation > 52 jours	 Proposition applicable aux nouveaux dossiers à compter du 01/09/2022 à suite de l'évolution du point d'indice (+3,5%)
Adjoint administratif Agent d'entretien qualifié Agent des services hospitaliers qualifié	2 690 €	3 000 € 
Aide-soignant Aide médico-psychologique Auxiliaire de puériculture Ouvrier principal	2 990 €	3 400 € 
Assistant de service social Educateur spécialisé Préparateur en pharmacie hospitalière	3 490 €	3 600 € 
Infirmier Infirmier de bloc opératoire	3 790 €	3 900 € 
Autres grades :		
Catégorie A	4 190 €	4 300 € 
Catégorie B	3 490 €	3 600 €
Catégorie C	2 890 €	3 000 €